

## L'économie de la qualité



Dans le marché des biens et services, le prix constitue un poids lourd parmi les éléments de la concurrence. En revanche, la concurrence dans les professions libérales organisées relève, fondamentalement, d'une économie de qualité, le prix étant supposé maintenu, par principe et par tous, à un niveau qui ne peut jamais sacrifier la qualité.

Le fait que la profession comptable tunisienne est organisée en deux ordres professionnels distincts peut placer la concurrence dans les segments de marché communs en dehors de l'hypothèse de l'économie de qualité. Il suffit, pour ce faire, que l'un des corps laisse privilégier, sur le terrain, la concurrence par les prix ou même montre une volonté moins vigoureuse de placer l'action professionnelle en économie de qualité par exemple par l'absence d'activité de normalisation, de formation ou de contrôle de qualité des activités professionnelles.

Dans ce contexte, la confiance institutionnelle, qui s'apparente à un contrat social consistant à déléguer à une autorité professionnelle la gouvernance de la profession en vue de garantir les parties prenantes contre les risques d'aléa moral dans un contexte d'asymétrie d'information, peut perdre son principal appui. En effet, cette confiance institutionnelle établit, par hypothèse, la concurrence entre les professionnels, en priorité, sur le terrain de la qualité où la primauté assignée à la qualité écarte dans des limites considérables les considérations de prix (1).

La réflexion sur la primauté de la qualité dans les objectifs, les activités, les actions et les budgets des ordres professionnels est d'autant plus cruciale que c'est le fait de placer la concurrence, de façon fondamentale, en économie de la qualité qui a permis à la profession comptable dans les pays développés de réaliser des progrès spectaculaires.

(1) Karpik "Advocatus economicus", Annales des mines.

**Abderraouf YAICH**